

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/029/AGE

**DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE
L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions dans le
cadre des accueils de loisirs**

2026-587-DGAPM-DJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les services du Ministère Jeunesse et Sport, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2026, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est de 5 503 000 Euros (cinq millions cinq cent trois mille Euros).

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel, les indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles
- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Par délibération n°25/784/AGE du Conseil Municipal du 18 décembre 2025, des acomptes ont été versés aux structures gestionnaires d'ALSH pour garantir la continuité de leur activité, pour un montant total de 1 619 757 Euros (un million six cent dix-neuf mille sept cent cinquante-sept Euros).

Aujourd'hui, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal une répartition complémentaire, d'un montant total de 1 658 699 (un million six cent cinquante huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros). Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnel 2026, suite à l'analyse des éléments fournis par les associations. Ce premier versement, additionné aux acomptes déjà versés, correspond à 60% du montant prévisionnel total pour l'année 2026.

Les avenants, ci-annexés, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE RAPPORT N°25/784/AGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18
DECEMBRE 2025
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

N°Tiers	Associations	N° de la de-	1er versement	Montant de l'acompte CM de décembre	Solde à verser en
---------	--------------	--------------	---------------	-------------------------------------	-------------------

		mande	2026 en Euros	2025 en Euros	Euros
8263	Centre social Air Bel 36 bis rue de la Pinède, 13011 Marseille	14084	33 754	17 222	16 533
11577	Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître Villa Emma, avenue Roger Salzmann, 13012 Marseille	13943	42 979	21 218	21 761
11591	Centre social Les Escourtines 15 traverse de la Solitude, 13011 Marseille	14029	43 220	16 398	26 822
172473	Centre social Les Lierres 42 avenue du 24 avril 1915, 13012 Marseille	14229	35 261	17 630	17 631

ARTICLE 2 La dépense de 1 658 699 Euros (un million six cent cinquante huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros), dont 82 747 Euros (quatre-vingt deux mille sept cent quarante sept Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits du Budget 2026 - Section fonctionnement – chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.21 – action 11012412 - service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

ARTICLE 3 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants ainsi que tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**